

## Charte « ENGAGEMENTS PIEDIBUS » (partie à conserver)

### Engagement des conducteurs et accompagnateurs d'autobus pédestres « Piedibus »

**Conducteur** : personne qui mène le convoi suivant la ligne de Piedibus jusqu'à l'école. (1 conducteur par ligne, à tour de rôle avec d'autres conducteurs inscrits).

Les conducteurs s'engagent à :

- Toujours emprunter le même trajet prédéfini, respecter les horaires de chaque arrêt « Piedibus » (**le Piedibus part à l'heure et n'attend pas les retardataires**) et accompagner les enfants jusqu'au portail de l'école (voir nota).
- Conduire le convoi d'élèves du départ à l'arrivée de la ligne Piedibus, se placer loin du bord du trottoir, ne pas courir.
- Faire respecter les engagements aux enfants et éventuellement à leurs parents.

**Accompagnateur** : personne supplémentaire qui accompagne le convoi et le conducteur.

Les accompagnateurs s'engagent à :

- Se placer en fin de convoi, suivre les instructions du conducteur et surveiller les enfants du convoi.
- Se répartir dans le convoi, en se plaçant entre les enfants et le bord du trottoir, pour les personnes supplémentaires.

**Nota** : les conducteurs et accompagnateurs ayant des enfants en maternelle, s'engagent à conduire/accompagner le Piedibus jusqu'à l'école élémentaire, avant d'aller à l'école maternelle.

### Engagement des parents confiant leurs enfants à un Piedibus (école élémentaire)

Chaque parent s'engage à :

- Inscrire son/ses enfant(s) et retourner la charte signée dans les plus brefs délais au parent accompagnateur
- Respecter le code de la route piéton, si les parents souhaitent suivre le Piedibus
- Attester d'une assurance (familiale ou scolaire habituelle).

**Nota** : Parents d'élèves ayant des enfants en maternelle

Les parents accompagnateurs peuvent accepter de conduire un enfant de maternelle, dans la mesure où ils ont donné leur accord.

### Charte des enfants de l'école élémentaire, participant à un Piedibus

- J'arrive à l'avance à l'arrêt Piedibus pour ne pas le manquer (sans courir) et j'attends sur le trottoir
- Si je suis seul et que je manque le Piedibus allant à l'école, je rentre à la maison
- Dans le Piedibus, je reste groupé avec les autres derrière le conducteur, sans courir
- Je respecte le code des piétons
- Je respecte les consignes du conducteur et j'obéis à tous les accompagnateurs
- Je marche sur le trottoir loin du bord.

### Engagement des enseignants quand le trajet retour est assuré

Les enseignants des écoles s'engagent à :

- Respecter les horaires de sorties d'école
- Ne pas laisser partir un enfant ayant manqué son Piedibus.

## Comment marche le piedibus ?

- Prendre connaissance de la charte « Engagement Piedibus » et s'engager à en respecter les clauses.
- Inscrire le ou les enfants auprès du responsable de la ligne (inscription valable jusqu'à la fin de l'année scolaire).
- L'inscription n'entraîne pas de participation obligatoire chaque mardi et/ou jeudi.
- Le piedibus fonctionne quelles que soient les conditions météorologiques
- L'inscription peut se faire tout au long de l'année (voir avec personnes accompagnatrice) mais doit être effectuée dès participation de l'enfant au piedibus.

----- à découper -----

## INSCRIPTION - Piedibus PICOLET

NOM et Prénom (de l'enfant) .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....@.....

Monsieur ou Madame ..... déclare avoir pris connaissance de la charte « Engagement Piedibus » et

- Ne voit aucun inconvénient à ce que mon/mes enfant(s) soi(en)t pris en photo par les services de la Ville de La Motte-Servolex et que ces photos soient utilisées dans les différentes publications de la Ville et sur le site Internet de la Commune.
- Refuse que mon/mes enfant(s) soi(en)t pris en photo par les services de la Ville de La Motte-Servolex

A ..... le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

*Pour que les piedibus fonctionnent chaque jour, nous avons besoin de nouvelles personnes qui s'engagent pour accompagner les enfants. Merci de nous donner vos coordonnées téléphoniques afin de voir ensemble vos disponibilités.*